

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 3 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 21 mars par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 3 avril 2025 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Patricia PARISSSE, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Bruno DIANO

Excusés ayant donné pouvoir : Jordan LE CARO à Abdaka SIRAT, Thierry MOUGEOT à Maryse NADALIN, Aurore LAPLANCHE à Danielle MATHIOT, Jean-Pierre RIFLER à Valérie MONTAGNE, Céline AUBLIN à Aurélio RIBEIRO, Magalie RAEVENS à Martial VINCENT

Absente : Maryline DECOURSIERE

2025.34 - Vente au plus offrant d'un ensemble immobilier au 41 rue Auguste CARRE appartenant à la Ville de MONTBARD

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant :

- l'achat en 2020 par la Ville de Montbard d'un ensemble immobilier, avec terrains et dépendances en vue de l'aménagement rue Auguste Carré d'un parking public desservant mieux le pôle santé riverain ;
- la démolition du hangar et la création du parking Madame De Sévigné ;
- l'avis des Domaines en date du 7 mars 2025 ;
- l'OPAH-RU en cours sur la commune ;
- la possibilité pour une commune de vendre un bien au plus offrant ;
- le projet de règlement de consultation ci-joint ;

Bruno DIANO s'étant abstenu,

Le **Conseil Municipal**,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents ou représentés,

- **valide** le règlement de consultation joint à la présente délibération
- **met en vente** au plus offrant l'ensemble immobilier situé 41 rue Auguste Carré avec son jardin et ses dépendances avec une mise à prix à 50 000€ ;
- **fixe** la date limite de dépôt des offres au vendredi 1^{er} août 2025 à 16h ;
- **décide** qu'une commission composée de Madame Le Maire, du 1er adjoint, de l'adjoint au cadre de vie et de la chargée de mission foncier examinera les offres ;
- **mandate** le Maire pour donner toute signature entrant dans l'application de la présente délibération.